

Vers une économie territoriale et durable

notions clés et champs d'actions pour appréhender
les projets territoriaux de développement durable dans leur versant économique

En dépit d'un engagement toujours plus important des collectivités en faveur de stratégies territoriales de développement durable (agendas 21, plans climats territoriaux...), il est frappant de constater que les initiatives visant à promouvoir « des dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables » sont encore rares, timides et souvent balbutiantes.¹

Cette faiblesse renvoie d'une manière générale à la difficulté pour les politiques de développement durable à concevoir des actions susceptibles de générer des effets d'entraînement par-delà un premier cercle d'acteurs publics et institutionnels généralement mis à contribution (agences de développement, CCI, maison de l'emploi, agence de l'eau, de l'énergie, services de l'État, etc.). Portées par des dispositifs de communication et de participation parfois très innovants – certaines collectivités misant sur Internet, d'autres élaborant des chartes partenariales, ou mettant en place des appels à idées ou à projets, etc. –, des actions de sensibilisation citoyenne aux « éco gestes », par exemple, ont pu atteindre en partie leurs objectifs. Mais d'une manière générale, la mobilisation des acteurs éloignés de la sphère et des modes d'intervention mis en œuvre classiquement au travers des politiques publiques demeure un défi à relever. Loin d'être secondaire, cette capacité à impacter les acteurs locaux dans leurs actions et leur mode de faire, questionne la véritable portée des projets territoriaux de développement durable. Dans le champ du développement économique, une action réelle implique que la dynamique mise en œuvre soit en capacité d'influer sur le comportement des acteurs économiques en place, de contribuer à faire émerger de nouvelles activités plus en adéquation avec les objectifs d'une économie plus durable. Cette approche suppose en premier lieu de parvenir à engager le dialogue avec des acteurs aux cultures professionnelles éloignées et de pouvoir décrypter les logiques entrepreneuriales, une voie sur laquelle peu de collectivités sont aujourd'hui engagées. Ainsi (re)connaître et accepter la logique de l'autre, apprendre à partager la vision et l'information, savoir travailler avec des acteurs aux intérêts divers, mettre en œuvre des partenariats innovants constituent des pré-requis à la mobilisation des acteurs économiques du territoire.

Notes

1 – pour s'en tenir à une terminologie invoquée dans le cadre de référence national des projets territoriaux de développement durable du ministère de l'écologie

Si des actions pour le développement des circuits courts alimentaires, pour l'organisation de filières économiques locales, ou encore d'accompagnement de projets d'écologie industrielle commencent à voir le jour et figurent désormais en bonne place dans les documents de programmation, force est de constater que les approches sont souvent partielles, la portée opérationnelle des projets

encore réduite à l'expérimentation, les modèles économiques sur lesquels reposent les projets peu pris en compte dans les démarches et restant, au demeurant, le plus souvent à tester et valider.

Ce déficit d'approche partenariale fait également écho à la diversité des représentations de l'intégration du développement durable et plus spécifiquement de l'environnement dans les approches économiques. Deux postures culturelles sont présentes de manière implicite au sein même des collectivités locales et sont susceptibles de déboucher sur des incompréhensions de part et d'autre² : de manière schématique, l'une vise à la construction d'une économie de l'environnement, l'autre à une économie écologique. Pour la première, la crise de l'environnement apparaît comme une période de transition, l'environnement est un objet économique en devenir, appelé à être intégré en tant que bien économique comme un autre avec un prix et des droits de propriété. Pour la seconde, la crise de l'environnement est le symptôme d'un seuil franchi, d'une nouvelle époque de rareté qui frappe désormais le capital naturel. La logique économique doit, dans ce cadre d'analyse, s'insérer au sein des régulations écologiques et céder le pas à d'autres logiques, irréductibles à la première, et qui la dépassent.

Dans le cadre de la présente note, l'objectif poursuivi vise à dépasser ce clivage en se référant à un cadre de réflexion qui rende compte de la nécessaire territorialisation de l'action dans le domaine économique.

Deux objectifs sont dès lors poursuivis :

■ Il s'agit d'une part, de présenter de manière synthétique quelques concepts clés émergents, sur lesquels il peut être utile de s'adosser pour la conception et la conduite de projets de développement durable de territoires dans leur dimension économique.

■ Il s'agit, d'autre part, d'identifier des champs possibles d'actions générateurs de valeur économique pour les territoires, permettant d'ouvrir des voies nouvelles pour un développement plus durable, et pour lesquels les collectivités locales peuvent se positionner en appui aux dynamiques portées par les acteurs économiques. Il convient de préciser que, dans ce cadre, le territoire est entendu comme l'éco-système local dans lequel s'inscrit les collectivités, appréhendé comme lieu de gouvernance et de mobilisation de ressources pertinent pour mettre en cohérence les stratégies portées par les acteurs locaux.

Notes

2 – *Économie de l'environnement ou économie écologique*, Franck-Dominique Vivien, Université de Reims Champagne-Ardenne.

Cette note d'analyse a été réalisée dans le cadre du réseau teddif :

- Rédaction : Sylvain Baudet et Vincent Wisner (Etd)
- Contribution (comité technique) : Jacques Pouyé, Sylvie Blanc et Laurent Guinard (DRIEE IDF); Natacha Monnet (ADEME IDF); Danielle Sauterele et Pierre Mathon (Conseil régional Île-de-France); Christelle Insergueix et Thomas Hemmerding (ARENE IDF)

1. Des notions clés

pour penser l'action des collectivités dans le champ
du développement économique territorial

Pour une re-territorialisation de l'économie

Pendant très longtemps la survie de l'Homme a été conditionnée par ce dont il disposait au sein de son environnement proche. Progressivement, des techniques ont amené les activités humaines à « s'affranchir » du territoire sur lequel elles s'inscrivaient. L'organisation économique actuelle illustre ce constat d'une dégradation, voire d'une disparition, de certains liens entre l'économie et le territoire.

Ce constat somme toute banal ouvre de nombreuses pistes intéressantes pour envisager une nouvelle relation économie/territoire et particulièrement celle qui vise à entrevoir la situation inverse de celle qui a cours actuellement, c'est-à-dire une territorialisation de l'économie dans un contexte de déterritorialisation très marqué.

En 1993, la DATAR évoquait en se référant au document introductif au débat national pour l'aménagement du territoire³, « l'économie-territoire » comme un « nouveau modèle de développement à inventer ». Force est de constater vingt ans plus tard, que les actions du pouvoir politique sont restées très timides dans ce domaine. Les logiques nationales d'action publique dans le domaine économique (pôles de compétitivité, investissements d'avenir, etc.) demeurent majoritairement éloignées de ces considérations « territorialisantes ».

Pourtant, la reterritorialisation offre la possibilité d'une ré-appropriation des choix économiques par la collectivité locale, et plus globalement, de ses choix de développement. Une approche plus territorialisée du développement devrait également conduire à interroger l'ensemble des risques économiques encourus à plus ou moins long terme, en pointant en particulier un éclairage interrogateur sur :

- la capacité des territoires fortement dépendant des mécanismes de redistribution spatiale opérant par les revenus « mobiles », à maintenir leurs perspectives de développement dans le contexte de renchérissement des prix des carburants, alors même que, comme le montre une étude conduite par L. Davezies en 2010, les territoires les plus « résidentiels » ont, jusqu'à présent, plutôt mieux résisté à la crise⁴.

- la capacité des territoires à réinventer des pistes de développement local tirant parti des revenus présents localement pour stimuler le tissu d'entreprises local.

Notes

3 – « *Débat national pour l'aménagement du territoire, document introductif* », la DATAR, la Documentation Française, Paris, 1993, 124p.

4 – *La crise et ses territoires : premiers impacts*, Laurent Davezies, AdCF, CDC et Institut CDC pour la Recherche

Ces pistes à construire sont de nature à réduire la vulnérabilité du territoire face aux aléas et pressions extérieurs, donnent davantage de poids à ses décisions, et sont susceptibles de lui apporter un meilleur positionnement en terme d'attractivité.

La valorisation de la ressource spécifique territoriale

Les spécificités et vocations du territoire constituent la principale richesse et offrent le meilleur potentiel d'un développement économique ancré et en phase avec son territoire. Cette notion de ressource spécifique territoriale développée par l'universitaire Bernard Pecqueur est basée sur l'idée que le développement économique repose de moins en moins sur les avantages comparatifs fondés sur les différences de dotations de facteurs de territoires qui sont amenés à tirer un surplus au travers de l'échange et de l'ouverture au commerce, mais sur des avantages différenciatifs, liés à des produits ou services différenciés et non reproductibles ou encore non transférables. Ce nouveau modèle de développement invite « à faire ce que le voisin ne sait pas faire plutôt que de tenter de l'imiter en entrant dans la course aux coûts et aux prix les plus bas » sortant de la simple logique ricardienne⁵. Derrière cette idée, il ne s'agit aucunement de prôner le retour à un système autarcique, d'une part parce que les activités générées par ce biais ne concerneront qu'une partie de la sphère économique, et d'autre part parce que le projet devra nécessairement prendre en compte les réalités du contexte économique dominant. Il s'agit avant tout d'établir une nouvelle organisation économique, qui en tenant compte des réalités territoriales, réaffirme la place fondamentale du territoire dans la définition de la stratégie économique.

Ces éléments de différenciation (ou ces ressources spécifiques) contributifs d'une économie résiliente sont de toutes natures et différentes suivant les territoires : qualité paysagère, cadre de vie, patrimoine, identité et culture locale, savoir-faire économique spécifique, ressources naturelles, etc.

En sciences économiques et sociales, les ressources sont celles qui ont un prix sur le marché et leur importance est étroitement corrélée à leur valeur. Selon les différents courants de pensée, on retient le travail, le capital et les matières premières comme les ressources principales du territoire. De nos jours, les ressources cognitives sont additionnées aux précédentes au regard de la nouvelle économie (économie de la connaissance). Peu à peu, la conception de la ressource s'élargit, le caractère marchand n'est plus le

Notes

5 – La théorie des avantages comparatifs a été développée par l'économiste David Ricardo

seul critère à être retenu pour la définir, de nouveaux objets sont désormais qualifiés de ressources, comme le paysage, le climat, la forêt, l'eau. Ces biens collectifs sans valeur marchande apparente retiennent l'attention des acteurs, en concomitance avec les nouvelles préoccupations de la société. De nouvelles fonctions leur sont attribuées, le paysage devient une ressource mobilisée par les territoires sensibles comme un facteur de différenciation et d'attractivité auprès des touristes, par exemple. Ce changement de cap s'explique pour plusieurs raisons, à la fois d'ordre économique, social et environnemental.

Économique Aux côtés du système fordiste de production de masse et standardisée, régulé par le marché et les prix, dominé par les grandes structures, il existe un autre système qui s'articule autour du couple différenciation-spécification. Ce système échappe à la concurrence traditionnelle par les prix et les coûts. Il se construit par différenciation de l'offre et sur les signaux de qualité. Dans cette perspective, tout devient une ressource potentielle, et un élément de différenciation. La conception de la ressource passe ainsi d'un stock de matières disponibles sur le territoire à celle d'une construction par les acteurs qui qualifient et requalifient l'ensemble des objets du territoire. La ressource n'est plus un simple intrant (stock de matière) mobilisé dans les processus productifs, mais bien un résultat d'une mobilisation, d'une concertation et d'une coordination des acteurs autour d'un objet, pas nécessairement matériel, qui peut être une histoire, un mythe, une identité ou une valeur commune.

Social Face au système englobant qui véhicule des valeurs dans lesquelles les sociétés locales ne se retrouvent pas, le local s'affirme en faisant valoir à la fois ses potentialités endogènes et sa capacité à allier celles-ci avec les ressources exogènes. Autre fait social, la demande des consommateurs a changé, ces derniers cherchent à se différencier par leurs goûts et leurs besoins, ils réclament la différence et changent rapidement leurs préférences. Ils sont sensibilisés sur les dangers d'un système productiviste soucieux simplement de rendement et de profit. Les besoins en sécurité alimentaire sont croissants et les produits de qualité et/ou labellisés connaissent en conséquence, une demande grandissante. Les consommateurs réclament également la traçabilité et l'authenticité des produits et souhaitent consommer à travers eux une culture, un territoire. Ces bouleversements sociaux sont ainsi à l'origine de la reconsidération du territoire et des ressources qui lui sont associées.

Environnemental De nouvelles préoccupations ont émergé, le développement n'est plus une question purement économique et marchande, il est aussi synonyme d'équité sociale, de préservation de la nature et des ressources. La nouvelle perception de la notion de ressource se soucie à la fois de l'exploitation raisonnable de celle-ci et de sa durabilité. Les acteurs du territoire sont appelés à revoir leur conception de la ressource dans un souci de durabilité.

La mobilisation des acteurs

Un projet de territoire est un construit social résultant de la combinaison et de la coordination d'acteurs, réunis pour imaginer et mettre en œuvre une trajectoire de développement. Ces logiques de coopération peuvent se concrétiser par la mise en place de systèmes de gouvernance variés, différents du mode de régulation traditionnel qu'est le marché (Des contrats, des conventions, des réseaux et une coopération formelle et/ou informelle...). Ce parti pris inverse la logique qui prévaut habituellement (soit « quel territoire pour quel type d'économie ») en le remplaçant par la question suivante « dans quel espace productif voulons-nous vivre ? » et de là « quelle économie pour notre territoire ? ». Ce raisonnement valorise la capacité des acteurs territoriaux à choisir leur mode de développement au regard de leurs ressources et des enjeux locaux.

L'économie résidentielle ou l'importance des mécanismes de redistribution extra-productifs.

Depuis quelques années, le concept d'«économie résidentielle» est sorti de la sphère académique où il a pris naissance sous l'impulsion des travaux conduits, notamment, par l'universitaire Laurent Davezies. Jusqu'alors largement occultées, les dynamiques territoriales qu'il a permis de mettre à jour ont été déclinées au travers de nombreux travaux, conduits aussi bien à l'échelle nationale que régionale ou locale.

C'est en développant des recherches sur le poids des transferts publics à l'échelle des territoires que Laurent Davezies, professeur à l'Université Paris XII, a pris conscience de l'importance des mécanismes extra-productifs, et notamment publics, dans la construction de la richesse locale. Face

La Théorie de la Base

Développée au début du 20^e siècle par le sociologue allemand Werner Sombart, cette théorie stipule en substance que le développement des territoires dépend de deux mécanismes : leur capacité à capter du revenu de l'extérieur de leurs « frontières » (c'est ce qu'on appelle la Base ou revenus basiques) et celle à redistribuer ces revenus basiques dans leur économie locale sous la forme de dépenses de consommation. S'appuyant sur ce cadre conceptuel, Laurent Davezies a développé ce qu'il qualifie d'approche par les « moteurs du développement » et a construit une nouvelle grille de lecture du développement territorial au sein de laquelle la notion d'économie résidentielle a une place centrale. Il s'est attaché à évaluer le poids des mécanismes productifs concurrentiels (Base productive) et « extra-productifs » (Bases publique, sociale et résidentielle) qui permettent aux territoires de capter du revenu.

Base productive : revenus liés à la présence d'actifs qui vivent sur le territoire et travaillent dans des secteurs d'activités concurrentiels, c'est-à-dire exportateurs.

Base publique : revenus liés à la présence de fonctionnaires.

Base sociale : ensemble des revenus sociaux de transfert (hors pensions de retraite) dont bénéficient les habitants (allocations chômage, aides sociales diverses...).

Base résidentielle : pensions de retraite, dépenses touristiques marchandes et non marchandes et revenus liés à la présence d'actifs qui vivent sur le territoire mais travaillent en dehors. Chaque Base, ou « moteur de développement », dispose d'une fonction et de caractéristiques spécifiques.

à ce constat et devant l'incapacité des modèles d'analyse traditionnels à expliquer les trajectoires récentes de développement des territoires – redynamisation des territoires ruraux, réduction des inégalités territoriales, dissociation croissante de la géographie de la production de richesse et de la géographie du revenu –, il a « ressuscité » dans les années 90 une vieille théorie économique (la Théorie de la Base) pour pallier ces carences conceptuelles.

Dans une étude récente conduite pour l'AdCF, la Caisse des Dépôts et l'Institut CDC pour la Recherche, Laurent Davezies a une nouvelle fois démontré l'importance de ces mécanismes « extra-productifs », particulièrement celui de l'économie résidentielle. À elle seule, la Base résidentielle représente 52,8 % des revenus basiques captés par les territoires en 2008 contre 16,9 % pour la Base productive, 8,2 % pour la Base publique et 22,1 % pour la Base sociale.

L'économie résidentielle ne constitue donc pas un levier de développement marginal et, à cet égard, elle doit être prise en considération tout autant que l'économie productive concurrentielle, au même titre que les « moteurs » public et social.

Prenant acte du découplage de la géographie de la création de richesses et de celle des revenus et de la consommation, l'analyse des moteurs de développement met en relief l'importance des revenus mobiles pour l'économie locale et suggère que d'autres voies de développement sont possibles autour de cette perspective d'attraction et de fixation de revenus sur un territoire donné. Elle ouvre en particulier une alternative possible aux territoires situés en marge des dynamiques d'accueil des activités productives – qui ont plutôt tendance à se concentrer dans les pôles urbains – en élargissant la problématique du développement à la capacité, pour un territoire donné, à attirer et fixer des revenus qu'ils soient le produit d'activités productives ou non. Pour le milieu rural en particulier, la mobilité accrue des ménages représente un atout parce qu'elle génère des revenus qui irriguent les territoires indépendamment de leur capacité productive et valorise les avantages culturels, environnementaux, paysagers et patrimoniaux.

2. Les champs d'actions

à la portée des collectivités territoriales relevant
du champ de la « croissance verte »

La « mondialisation » est souvent invoquée pour en dénoncer ses supposés effets négatifs sur l'activité et l'emploi, et souligner l'impuissance des politiques publiques à endiguer les délocalisations vers les pays à bas coûts de pans entiers d'activités économiques exposés à la concurrence internationale. La crise économique actuelle tend à focaliser encore davantage tous les regards sur une actualité marquée par les fermetures d'établissements industriels qui semblent donner peu de prise à toute action volontariste, tant individuelle que collective.

Dans ce contexte où les principaux centres de décision semblent échapper à toute maîtrise locale, la recherche d'un mode de développement conciliant impératif de développement économique et enjeux de la préservation des ressources et des milieux trace des voies d'avenir, rassemblées sous la bannière de ce qu'il est convenu d'appeler la « croissance verte ». Dès lors qu'elle implique des modalités d'action et des solutions plus locales, cette nouvelle exigence d'un développement économique plus « éco-compatible » pourrait repositionner les territoires au cœur du jeu, comme lieux pertinents de coordination, de pilotage stratégique et d'action, pour un nouvel ancrage et une nouvelle dynamique de création d'activités et d'emplois.

Dans cette perspective, différents champs d'action peuvent être identifiés :

Croissance verte et actions coordonnées de soutien à l'innovation : les collectivités locales comme terrain d'expérimentation de solutions nouvelles

Au travers des logiques de clusters et de soutien aux pôles de compétitivité, l'acteur public cherche à appuyer l'innovation et la compétitivité des entreprises en créant les conditions du rapprochement et de la mise en œuvre de projets collaboratifs associant entreprises, centres de recherches, universités, et structures de soutien à l'innovation. Certains clusters positionnent leur action dans les champs de la croissance verte. C'est le cas par exemple du pôle de compétitivité Advancity, Villes et mobilités durables en Île-de-France. Si les politiques de soutien à l'innovation relèvent en première analyse, d'une approche de niveau national et régional, les

collectivités infra. – communes et intercommunalités principalement – peuvent être en capacité d’apporter leur appui à ces démarches en offrant des terrains privilégiés d’expérimentation pour tester des solutions technico-économiques nouvelles et ouvrir des premiers débouchés. Les collectivités peuvent par exemple, à titre expérimental et dans le cadre d’opérations de constructions ciblées, encourager le développement des solutions valorisant les éco-matériaux ou, autre exemple, favoriser l’implantation d’un dispositif de mise à disposition de véhicules en auto-partage (cf. Autolib. à Paris) et participer de ce fait à l’essor du véhicule vert, en proposant des terrains d’expérimentation qui permettront à la fois d’accélérer la validation de solutions technico-économiques nouvelles, tout en offrant de premiers débouchés pour les entreprises et les filières positionnées sur les créneaux économiques que l’on souhaite voir se développer.

Le plan filière des éco-activités en Île-de-France

Le plan filière des éco-activités en Île-de-France est mis en œuvre pour soutenir le développement de PME franciliennes en priorité dans les domaines de l’eau, des déchets, de l’efficacité énergétique, des énergies nouvelles et des TIC pour l’environnement et l’énergie.

Les entreprises éligibles aux actions du Plan sont les PME franciliennes des secteurs ci-dessus qui répondent à la définition européenne, à savoir :

- employer moins de 250 personnes.
- avoir un chiffre d’affaires n’excédant pas 50 millions d’euros ou un bilan n’excédant pas 43 millions d’euros
- être non contrôlées à plus de 25 % du capital ou des droits de vote par une ou conjointement par plusieurs entreprises ne respectant pas les conditions détaillées ci-dessus.

D’une durée de trois ans et cofinancé par la Région Île-de-France, l’État (DIRECCTE Île-de-France), l’Europe et la Seine-Saint-Denis, le plan filière est animé par le pôle de compétitivité ADVANCITY et mis en œuvre en partenariat avec la Chambre Régionale de Commerce et d’Industrie Paris Île-de-France, les Chambres de Commerce et d’Industrie de Paris, de Seine-et-Marne, de Versailles Val-d’Oise / Yvelines et le réseau OpticsValley et la CGPMEg3.

Le plan filière se décline en trois axes :

Animer et renforcer la filière des éco-activités

Pour valoriser et mieux connaître les éco-entreprises franciliennes, le plan met en place un annuaire-vitrine sur internet, développe une carte interactive des éco-activités franciliennes et publie une synthèse économique annuelle. Cet axe vise également à renforcer la synergie des actions des éco-réseaux franciliens.

Assurer la visibilité de la filière et la croissance du marché des éco-activités

Ce volet comprend une série d'actions destinées à améliorer la visibilité de la filière et la croissance du marché des éco-activités : coaching et ateliers de rencontres PME-investisseurs, organisation de la présence de PME de la filière sur les salons POLLUTEC Lyon et Paris, soutien au développement international.

Assurer la compétitivité par l'innovation et la professionnalisation des entreprises

Le dernier axe vise à contribuer à la compétitivité des entreprises de la filière en stimulant l'innovation et en professionnalisant l'emploi et son management. Pour cela, trois actions seront mises en œuvre : soutenir des PME technologiques dans leurs projets de développement sur les marchés des éco-activités ; accompagner les PME à la réponse groupée aux appels d'offres (rénovation du bâti et construction neuve) et dans leurs problématiques de ressources humaines ; donner accès à une cellule de renseignement économique.

Recyclage, traitement et valorisation des déchets et des sous-produits issus de l'activité économique.

La « croissance verte » implique de nouvelles opportunités de création d'activités au plus près des besoins locaux pour répondre aux défis du recyclage, du retraitement et de la valorisation des déchets et des sous-produits issus de l'activité économique. Bien que balbutiantes et souvent partielles à ce stade, les démarches d'écologie industrielle initiées

sur quelques territoires pilotes, – comme celles en cours portée par la communauté d’agglomération de Plaine Commune en Île-de-France – en sont une bonne illustration. Elles ouvrent des voies prometteuses sur lesquelles les collectivités territoriales doivent se positionner car elles ont un rôle central à jouer au plus près des acteurs économiques locaux dans l’organisation des filières de tri, de traitement des déchets ou au travers de l’identification des synergies, l’aménagement et la réhabilitation des zones d’activités, ou encore comme partie prenante des filières en offrant des exutoires pour la valorisation des sous-produits générés par l’activité économique (par la mise en œuvre de système de récupération des eaux, des gaz, vapeur pour la desserte d’un quartier par exemple...).

L’écologie industrielle a pour ambition de proposer des éléments de réponse concrets à un enjeu majeur : celui de faire évoluer un mode actuel de production et de consommation alimentant des flux d’énergie, de matières premières, de transports et en bout de chaîne de déchets incompatibles avec les ressources d’un monde fini. À ce schéma linéaire, l’écologie industrielle oppose un modèle de développement circulaire et de proximité, inspiré du fonctionnement des écosystèmes, moins prédateur en ressources car limitant à la fois les prélèvements et les rejets. Concrètement, la démarche repose sur une idée simple : les déchets et rejets de toutes sortes générés par des entreprises industrielles peuvent, au travers de nouvelles symbioses industrielles, être réintégrés dans la chaîne de valeur. Tout l’enjeu consiste alors à mettre en place les innovations de produits de process et d’organisation destinées à tirer parti des synergies potentielles que des entreprises de secteurs divers sont susceptibles de créer en se rapprochant.

Deux approches différentes positionnent les collectivités territoriales dans des rôles distincts :

■ Une première approche consiste à considérer l’écologie industrielle comme une voie nouvelle de création de valeur et d’opportunités de nouveaux débouchés dans un contexte de raréfaction des ressources naturelles et des matières premières. Cette approche tend à positionner les collectivités territoriales comme catalyseur de dynamiques entrepreneuriales et en soutien à la levée des freins auxquels elles sont confrontées (organisationnels, réglementaires, juridiques, organisationnels, culturels...).

■ Une seconde approche appréhende l'écologie industrielle comme une modalité d'action à la croisée d'enjeux de préservation de la disponibilité des ressources naturelles, d'activation de potentiels économiques et au service d'un projet à visée sociale. Elle positionne la collectivité territoriale comme un acteur pivot, à l'interface des logiques entrepreneuriales et en capacité à orienter et infléchir les projets en recherchant les voies de l'intérêt général.

La ZAE Jean Mermoz et la problématique déchets en zone urbaine dense

La zone d'activités Jean Mermoz est située sur la ville de La Courneuve en Seine Saint-Denis au cœur de la Communauté d'Agglomération de Plaine Commune. Elle regroupe 200 entreprises pour environ 3 000 emplois en particulier dans les secteurs de la logistique urbaine et des éco-industries.

La démarche de la ZAE

En 2011, une étude a identifié, entre les entreprises de la ZAE et avec d'autres du territoire, des opportunités de synergies d'échanges, de mutualisation ou de partage : de flux (déchets, sous-produits, matière première, etc.), d'équipements (production d'énergie renouvelable, STEP, véhicules de transport, etc.) ou de services (aux salariés, sécurité, collecte de déchets, etc.). Il s'agit à travers cette démarche d'écologie industrielle de contribuer au développement durable du territoire tout en réalisant des économies d'échelle entre acteurs « voisins ». La méthode utilisée s'appuie sur une quantification des flux de matière, d'eau et d'énergie d'un panel d'entreprises représentatives, ainsi que sur une lecture spécifique du territoire et de ses jeux d'acteurs.

25 pistes de synergies ont pu être identifiées. Plusieurs d'entre elles semblent pouvoir être concrétisées à plus ou moins court terme : la mutualisation d'une station de lavage de camion ; le partage d'un espace de stockage ; l'achat mutualisé de sel de déneigement ; etc.

Les contraintes au déploiement d'une démarche d'écologie industrielle

Des éléments de réflexions sur les contraintes et menaces liées à ce type de démarche ont été mis en lumière. En élargissant à d'autres dynamiques en cours, telle la mise en place d'un agenda 21 communautaire partagé avec les entreprises, plusieurs éléments semblent devoir compliquer le développement d'une démarche d'écologie industrielle sur le territoire.

Des problématiques économiques et juridiques

- les logiques concurrentielles sont fortes. Les déchets et les ressources entrantes sur une zone d'activités font l'objet de marchés et de prestations commerciales. La logique économique qui prévaut induit une limite dans les démarches collectives, fixée par la rentabilité de la démarche pour chacune des entreprises. Ainsi, un opérateur de la collecte des déchets a quitté le dispositif puisqu'il avait déjà couvert la zone commercialement. C'est le cas aussi pour la question des énergies par exemple, secteur actuellement ultra concurrentiel, ou encore pour la question des transports de marchandises par rail ou par canaux, très complexe.
- les impératifs stratégiques de confidentialité et de prise de décision sont aussi contraignants. Les établissements filialisés ne possèdent pas les leviers de décisions. La capacité de gouvernance se trouve souvent au siège, éloignée des problématiques locales et axant ses décisions sur d'autres préoccupations. Par exemple, les grands groupes sont construits autour de centrales d'achat mutualisées. La possibilité d'échange local de matières est dans ce cas limitée.
- il faut ajouter des contraintes comptables et fiscales qui sont aussi à prendre en compte, en lien avec la valorisation des déchets et des consommables, la politique locale d'exonération de taxe sur les ordures, etc. Ce peut être aussi une difficulté en cas de création d'un groupement d'entreprises pour gérer un service d'une manière mutualisée (gardiennage, collecte, etc.)

Des problématiques politiques

- Les orientations politiques locales, en termes stratégiques, ne favorisent pas toujours la mise en place de dynamique d'écologie industrielle. La priorité n'est pas donnée à l'optimisation des échanges marchands et des services aux entreprises. La réforme de la taxe professionnelle enlève aux collectivités un levier d'actions et une source d'intérêt vis-à-vis de certaines filières économiques.
- par ailleurs, la légitimité des pouvoirs publics à s'impliquer dans l'aménagement de filières de proximité n'est pas toujours évidente : les découpages administratifs ne recoupent pas les zones d'action des entreprises d'une part, et d'autre part les pouvoirs publics et les entreprises ne se parlent pas toujours facilement. En tout cas, l'évolution du système d'interaction entre les entreprises n'est pas souvent du ressort de la collectivité.

- la question des matières, de l'énergie et des déchets des activités liées n'est souvent pas une priorité des pouvoirs publics locaux, qui ont parfois tendance à les repousser. (syndrome NIMBY).
- la question des priorités locales et des conflits d'usages (logements, loisirs, services collectifs, etc.) est aussi à prendre en compte, notamment en tissu urbain dense.

Une problématique foncière

- La réorganisation ou le développement d'activités, l'optimisation de flux, la création de services mutualisés nécessitent bien souvent une réflexion foncière, soit au sujet des emprises utilisées, soit pour l'occupation de nouvelles emprises afin de positionner des activités en circuits courts. En tissu urbain dense, cette problématique est bloquante, d'autant plus que de multiples intervenants sont à convaincre : locataires, propriétaires publics ou privés, aménageurs, riverains, etc.
- il faut ajouter au point précédent les questions délicates des différents registres de propriété des voiries et des accès. C'est notamment les cas pour des zones d'activités « de fait », non harmonisées en termes de propriété des accès.
- par ailleurs, les coûts fonciers, notamment en tissu urbain dense, sont souvent rédhibitoires pour des projets de synergies de services et d'échanges de matières, souvent à faible valeur ajoutée et pas toujours d'un volume d'activités suffisant.

Les leviers à retenir pour faire évoluer le tissu économique

Plusieurs leviers d'actions sont utilisables :

- Les bonnes personnes aux bons endroits : légitimes et à l'initiative de la démarche, quelques personnes peuvent entraîner un réseau d'acteurs économiques, tel un président d'association de gestion ou chef d'entreprise. S'appuyer sur elles.
- un volontarisme d'entreprise : des entreprises sont motrices sur des démarches collectives pour des raisons variées liées à des valeurs, à des économies d'échelles ou à des opportunités d'affaires. Un groupe industriel peut valoriser une démarche expérimentale locale. S'appuyer sur elles et les accompagner.
- un volontarisme politique : l'action publique est utile voire nécessaire pour initier une démarche sur un territoire dont les acteurs économiques

ne se connaissent pas forcément et ne sont pas forcément conscient des problématiques locales. À l'inverse, les bonnes pratiques et les bonnes idées circulent localement (telle une boucle locale de matières) sans être toujours valorisées. Une action publique d'animation du tissu économique, de relais d'information (newsletter), de sensibilisation des acteurs et de capitalisation des argumentaires est utile.

- une réflexion stratégique issue des données : développer une démarche d'écologie industrielle nécessite une vision du territoire dans son développement futur et, pour ce faire, une bonne connaissance de l'existant. Des données parcellaires existent (publiques comme privées) mais ne sont pas toujours compilées, notamment sur la question de l'énergie et des déchets, à cause de la ségrégation des compétences. Une étude du « métabolisme » de la zone cible est indispensable.

L'appui au développement de filières énergétiques décentralisées

Face au développement inéluctable d'alternatives énergétiques au modèle centralisé, les solutions locales tournées vers la valorisation des énergies renouvelables devraient être amenées à se développer. Nécessitant une mise en mouvement à l'échelle des territoires, on peut plus spécifiquement citer la problématique de la valorisation énergétique de la biomasse avec plusieurs entrées possibles comme :

■ la valorisation de la ressource bois-énergie, nécessitant en particulier l'organisation des filières d'approvisionnement et conférant aux collectivités - par ailleurs elles-mêmes parfois détentrices de ressources forestières - un rôle pour l'amélioration des conditions d'exploitation, la définition des arbitrages entre les différents usages de la forêt et entre les filières consommatrices de la ressource (papier, bois d'œuvre, bois-énergie). Elles peuvent également, dans ce cadre, jouer un rôle de régulateur par la mise en place de contrats d'approvisionnement qui organisent les relations contractuelles dans la durée, ou encore encourager le développement des filières en tant qu'utilisatrices finales au travers des choix faits pour le développement de chaufferies bois.

■ les projets de méthanisation, véritables approches territoriales intégrées impliquant un travail sur le gisement, la collecte en amont des déchets organiques, la mise en réseau d'ambassadeurs du tri ou encore la réalisation d'investissements

dans l'objectif de créer une unité de valorisation collective, etc. Il est à noter que la nouvelle tarification du rachat du biogaz en vigueur depuis novembre 2011 rend la filière plus attractive et rentable.

■ La géothermie : Le bassin parisien est constitué d'un ensemble de couches sédimentaires qui s'empilent les unes sur les autres dont les températures varient entre 80°C pour les plus profondes à 25°C. Ces différentes nappes constituent une source d'énergie importante pour alimenter des réseaux de chaleur en Île-de-France. Le Conseil régional soutient financièrement les études de faisabilité des travaux de forages et de création/extension de réseaux de chaleur. La Région participe au Fonds de garantie géothermie apportant un complément de garantie de 25 % à la couverture du risque géologique de court terme portant sur l'inexistence ou l'insuffisance de la ressource en débit et/ou température à l'issue des travaux de forages. Couplés aux aides du Fonds chaleur, le contexte est très favorable au développement de cette énergie francilienne par excellence.

Les circuits courts alimentaires

La volonté d'opérer la mutation verte de l'économie interroge globalement l'ensemble des processus de production. Cependant, elle questionne au premier chef, le domaine alimentaire où la recherche de traçabilité, de qualité et l'évolution des comportements de consommation pourraient induire de manière assez spontanée le renforcement de la proximité et le raccourcissement des chaînes, du producteur au consommateur. Via la commande publique notamment, les collectivités peuvent encourager ce mouvement par l'organisation des filières alimentaires en circuits courts, ne serait-ce qu'au travers des débouchés qu'elles peuvent permettre de développer dans le champ de la restauration collective : des écoles, des maisons de retraite... Entrée privilégiée et dont les modalités d'action paraissent aujourd'hui de plus en plus balisées, le développement des circuits-courts alimentaires se heurte toutefois en Île-de-France, plus qu'ailleurs, au mode d'exploitation, d'organisation et de production dominés par le modèle agricole des grandes cultures céréalières intensif en capital et en intrants. Pour autant quelques expériences (cf. expérience du Triangle vert en Île-de-France) démontrent qu'il existe des marges d'actions possibles en la matière. La volonté de développer les circuits courts alimentaires implique notamment, dans une région fortement urbanisée et où les conflits d'usage sur les sols peuvent être importants – en particulier sur les franges de l'urbanisation – des arbitrages politiques et une mobilisation forte des outils et dispositifs en capacité d'agir sur la définition des orientations spatiales et des usages dans l'affectation des sols. Le développement

des circuits de distribution nécessite également une organisation des acteurs et une implication forte des collectivités aux côtés des chambres d'agriculture, des civam, etc. Dans le contexte francilien, l'échelon régional peut jouer un rôle spécifique, celui visant à relier les territoires de production – territoires ruraux et périurbains – et les territoires de consommation du cœur de la métropole.

L'exemple de l'association Triangle Vert

Née en 2003, l'association Triangle Vert regroupe les communes de Marcoussis, Saulex-les-Chartreux, Champlan, Nozay, Villebon-sur-Yvette, ainsi que leurs agriculteurs, dans l'objectif d'accompagner les projets visant à développer localement une agriculture périurbaine. Territoire à enjeu, le secteur géographique d'action de l'association connaît une très forte pression foncière avec à l'ouest, l'Opération d'intérêt national (OIN) de Paris Saclay, à l'est l'OIN sur le pôle d'Orly, au Nord la ville de Massy, et l'axe routier de la RN 20. Il correspond à un triangle délimité par les infrastructures de transport (A10, RN 20, et francilienne), qui compte encore 40 % d'espaces agricoles, et 25 % d'espaces naturels sur 4 500 hectares au total. 70 % des exploitations font du maraîchage mais occupent une petite surface de 208 hectares au total (soit moins de 5 % de la superficie globale). L'espace reste dominé par la céréaliculture dont l'avenir reste fortement dépendant des évolutions de la Politique Agricole Commune (PAC).

Il y a, à cet égard, une conviction partagée par les élus que le maraîchage est l'avenir de ce territoire situé en frange urbaine, près des bassins de consommation. L'ensemble des élus travaille donc à concilier un développement harmonieux des villes et un maintien d'une agriculture de proximité économique viable, dans une optique de développement durable des territoires.

De nombreuses actions sont conduites par l'association et ses membres, parmi lesquelles la recherche d'une maîtrise foncière apparaît comme la plus emblématique.

En effet, dans le but de maintenir au maximum le foncier agricole, les communes ont conventionné avec la SAFER afin de racheter les terres ne trouvant pas repreneur. Il a également été créé une « zone d'activités agricole »

transcrite dans les documents d'urbanisme afin de reconnaître et de garantir l'espace agricole nécessaire pour l'exercice d'une activité économique viable. À travers ces actions, l'objectif poursuivi est de maintenir un véritable front urbain pour éviter le grignotage des terres. Cette politique formalisée tardivement dans le cadre de l'association porte ses fruits puisque depuis les années 70, l'enveloppe urbaine sur ce territoire n'a pratiquement pas évolué. L'urbanisation s'est principalement faite par densification des espaces urbanisés. Afin de faciliter l'acceptabilité sociale de ce type de mesures, l'association communique sur l'agriculture de proximité et sensibilise le grand public sur ce sujet. Des visites dans les fermes sont régulièrement organisées par ses partenaires et les agriculteurs du territoire. Ces visites sont également l'occasion de promouvoir une autre forme de consommation fondée sur les circuits courts.

La sobriété énergétique

Les initiatives locales en faveur du développement de la croissance verte ne sont pas incompatibles avec les démarches visant à développer la sobriété énergétique et la maîtrise de l'énergie. Les actions conduites par les collectivités en faveur du développement des énergies renouvelables pourraient même être de nature à susciter le développement de nouvelles activités qui requièrent des compétences nouvelles pour la mise en place, par exemple, des « réseaux intelligents » et des systèmes de stockage de l'énergie susceptibles de garantir, à moyen terme, la qualité et la fiabilité des réseaux électriques.

Les actions de lutte contre la précarité énergétique des foyers à revenus modestes, la rénovation énergétique des logements sociaux et la construction de bâtiments et logements de très haute performance énergétique (THPE) s'inscrivent dans cette même perspective et offrent des marges de progrès importantes. Parce qu'elles ont une pleine compétence en la matière et des moyens d'action à faire valoir, de plus en plus de collectivités locales s'investissent dans cette voie, via les démarches d'agenda 21 ou la mise en œuvre des plans climats territoriaux, sans pour autant le plus souvent associer à leur réflexion la dimension économique et ses implications en termes d'accompagnement des acteurs économiques et des compétences requises.

3. Les autres champs d'action à la portée des collectivités territoriales

Au-delà de ces quelques champs thématiques qui définissent les contours sur lesquels les collectivités territoriales peuvent aujourd'hui être amenées à s'engager pour le développement de l'économie verte, des approches transversales peuvent également contribuer à favoriser le développement d'une économie territoriale plus durable.

La Gestion Territoriale des Emplois et des Compétences (GTEC) ou les collectivités, actrices de la mutation verte des emplois et des compétences

L'économie verte ne saurait se résumer à l'émergence d'activités nouvelles ex-nihilo. Elle reposera également et pour l'essentiel sur des activités existantes (cf. le rapport du centre d'analyse stratégique publié en 2011), mais nécessitant des compétences professionnelles nouvelles. Ainsi derrière la question de la croissance verte se pose aussi les questions relatives à l'acquisition de « briques » de compétences nouvelles, plus encore que celle relatives à l'émergence de nouveaux métiers. La GTEC peut viser également à favoriser les passerelles professionnelles des métiers « insécures » ou offrant peu de débouchés vers les métiers porteurs de la croissance verte (cf. l'expérience de la Maison de l'Emploi et de la Formation de Mulhouse). La question des compétences n'est pas accessoire ou secondaire. C'est un enjeu central car elle peut être aussi bien un facteur de blocage qu'un facteur d'accélération de la mutation verte de l'économie. Afin d'accompagner le mouvement, les collectivités et les organismes satellites compétents (Maisons de l'emploi notamment) peuvent être amenées à se rapprocher et collaborer avec les syndicats et branches professionnels, les organismes de formation ou encore avec le service public de l'emploi. En Île-de-France, la question de la fluidité du marché du travail et de l'évolution des compétences se pose dans des termes singuliers. La taille du bassin d'emploi, le caractère dynamique et diversifié du marché du travail régional peuvent poser la question de l'opportunité d'une action forte à promouvoir à cette échelle.

L'exemple de la Maison de l'emploi et de la formation du Pays de la Région Mulhousienne

Le pôle de compétences bâtiment basse consommation de Mulhouse

La communauté d'agglomération Mulhouse Alsace Agglomération (M2A) a initié la constitution d'un pôle de compétences « bâtiment basse consommation » (BBC). Ce pôle réunit les acteurs concernés derrière l'objectif de contribuer au développement du marché de la construction et de la rénovation basse consommation.

Ce pôle s'inscrit dans la politique mise en œuvre par la collectivité dans le champ du développement durable et du climat : création d'une Agence Locale de la Maîtrise de l'Énergie (ALME), élaboration d'un agenda 21, puis d'un Plan climat. Un programme de rénovation urbaine est mené sur Mulhouse avec l'ANRU. Ce programme concerne aussi des quartiers du centre ancien, ce qui est une spécificité mulhousienne. Certaines des rénovations réalisées dans le cadre de l'ANRU le sont aux normes BBC. Après cette expérience, la collectivité a souhaité s'engager plus avant dans la promotion de la rénovation en basse consommation, ce qui a mené à la création de ce pôle qui porte une attention particulière à la rénovation, mais comprend aussi les constructions neuves.

Le pôle BBC est une communauté d'initiatives et d'expertise. Il réunit la communauté d'agglomération, l'agence locale de la maîtrise de l'énergie, le technopôle (aide à la création d'entreprise et à l'innovation), la maison de l'emploi et de la formation, l'université de Haute-Alsace, des entreprises et des organisations professionnelles.

Le pôle vise à contribuer à la réalisation des objectifs du Plan climat territorial, qui sont :

- favoriser l'émergence et le développement du marché local de la rénovation des bâtiments économes en énergie (innovations, emplois, richesses) ;
- promouvoir la basse consommation auprès des entreprises et du grand public.

L'étude sur le potentiel du marché de la rénovation basse consommation précédemment évoquée a été la première étape du travail de ce pôle. La Maison de l'Emploi et de la Formation du Pays de la Région mulhousienne a participé à cette étude puis piloté les travaux du groupe de travail emploi-formation du pôle, dont les objectifs principaux sont :

- d'informer, de sensibiliser et d'inciter à la formation des chefs d'entreprise à la BBC au moyen de visites de chantier BBC ;
- d'envisager la création d'un espace de démonstration ;
- de cartographier les métiers concernés par la basse consommation et d'identifier l'impact en termes de compétences ;
- de favoriser l'accès à la formation pour les salariés et les demandeurs d'emploi afin qu'ils maîtrisent les techniques liées à la basse consommation ;
- de faire la promotion des métiers et de la BBC.

En juin 2010, le pôle de compétitivité « énergie positive » Alsace énérgivie a été labellisé.

La dynamique mulhousienne est partie prenante de ce dernier. Le Pôle de compétences apporte notamment son expertise sur la rénovation.

L'ingénierie de formation par la maison de l'emploi du pays de la Région mulhousienne

La maison de l'emploi et de la formation (MEF) du Pays de la Région mulhousienne a aidé au montage de 3 formations dans le champ de « l'économie verte ». Le rôle de la maison de l'emploi est de détecter ou de « faire remonter » un besoin de formation, puis de trouver un prestataire (organisme de formation) en mesure d'y répondre et, éventuellement, de trouver les financements nécessaires.

La maison de l'emploi a travaillé avec les « corporations ». La particularité de ces organisations typiques de l'Alsace et de la Moselle est que toutes les entreprises ont l'obligation d'y adhérer. La MEF utilise donc ces corporations pour sonder les besoins des entreprises. À partir de ces besoins, elle fait de l'ingénierie de formation, monte les parcours de formation et cible les publics. En 2008, une formation « d'installateur thermique et sanitaire et énergies renouvelables » a été organisée avec la corporation des chauffagistes : elle incluait une formation et un stage en entreprise. C'est l'AFPA qui a assuré la formation, en la créant pour l'occasion, à partir de modules existants. La fondation Transdev a participé à son financement.

En 2009/2010, une formation sur les « maisons ossature bois basse consommation » a été organisée : il n'y avait pas de formateur dans le domaine alors que le marché potentiel est réel. Un chantier-école a été créé avec une entreprise du secteur. La maison qui a été fabriquée dans ce cadre est devenue au sein de l'AFPA une maison témoin sur la « basse consommation ».

Le dernier exemple porte sur « l'isolation thermique par l'extérieur » : l'AFPA n'avait pas la maîtrise de ce savoir-faire. La maison de l'emploi a organisé un partenariat avec un office public d'habitat qui a mis à disposition une maison de retraite, puis a travaillé avec une entreprise qui a rénové 3 façades. Les stagiaires, encadrés par l'entreprise et l'AFPA, en ont rénové une.

La gestion territoriale des ressources humaines en sud-Alsace : TransverS'AL

Les outils de gestion prévisionnelle et territorialisée des emplois et des compétences peuvent être mis à profit pour accompagner cette mutation « verte ». L'exemple du dispositif TransverS'AL à Mulhouse est parlant à ce titre.

TransverS'AL est un dispositif de Gestion Territoriale des Ressources Humaines (GTRH), porté par la maison de l'emploi et de la formation du Pays de la Région mulhousienne. Le principe de ce dispositif est de détecter les emplois « insécures », c'est-à-dire qui risquent d'être supprimés à terme. Ce travail est fait avec la « branche », c'est-à-dire les organisations patronales et syndicales de chaque filière d'activité. La première qui a été ciblée par ce projet est celle du textile, qui concerne 4 500 salariés sur le bassin d'emploi. Dans le textile, le partenaire est le FORTHAC (organisme collecteur des fonds de formation du secteur textile). Une fois les métiers « insécures » détectés, TransverS'AL analyse quelles sont les « compétences transférables » pouvant être utilisées pour aller de ces métiers sources vers les métiers porteurs.

TransverS'AL essaie d'aller plus loin que l'enquête annuelle de Pôle Emploi sur le besoin en main d'œuvre (enquête BMO) : le but n'est pas de faire apparaître un besoin en recrutement à court terme, mais d'avoir une vision à moyen terme. Par exemple, les corporations d'artisans sont interrogées sur les emplois qui selon elles feront l'objet de recrutements demain.

Concernant les « compétences transférables », TransverS'AL s'appuie sur des études déjà réalisées, notamment par l'AFPA. Le FORTHAC a travaillé sur les compétences transférables de son secteur, par exemple sur le passage du textile vers le bâtiment et vers les services à la personne.

Le travail initié dans le textile a été prolongé avec la métallurgie, le bâtiment et les services à la personne. Pour chaque secteur d'activité, une étude approfondie de la « santé » des entreprises est réalisée, un scoring qui s'appuie sur l'outil « solvabil » notamment.

Les résultats obtenus sont validés par la branche. Le but est d'aller dans les filières identifier les métiers « insécures », de repérer les filières porteuses et de créer des passerelles pour les salariés. Un exemple : la corporation des électriciens signale qu'elle aura besoin, à moyen terme, de frigoristes. Aujourd'hui sur le territoire, il n'y a pas de frigoristes « en stock ». Si rien n'est fait, il faudra les faire venir d'ailleurs quand le besoin sera là. Il faut donc former aujourd'hui des salariés disponibles pour avoir les compétences nécessaires dans un an.

Une application en ligne TransverS'AL (www.monmetierdedemain.com) a été créée pour permettre au salarié de réfléchir à sa transition professionnelle : c'est la cartographie des compétences. Vers quel métier puis-je aller après avoir travaillé dans tel secteur ? Cette application comporte déjà 550 fiches-passerelles, c'est-à-dire des fiches sur les métiers pour conseiller toute personne qui s'interroge sur une reconversion. Ces fiches-passerelles indiquent les formations qui permettent de réaliser les transitions professionnelles entre les métiers sources et les métiers porteurs.

L'économie sociale et solidaire

L'Économie sociale et solidaire (ESS) ne se définit pas en fonction de secteurs d'activités mais au travers des objectifs qu'elle cherche à atteindre et du modèle économique et d'organisation qu'elle conduit à mettre en œuvre. Elle vise une voie de développement qui conjugue et prend en compte des préoccupations sociales et de solidarité et/ou des objectifs environnementaux aux côtés de critères économiques classiques qu'elle doit également prendre en compte à des degrés divers dès lors que l'activité se situe sur un marché, qu'il soit complètement ouvert ou protégé. L'ESS est difficile à appréhender dans son ensemble car elle englobe aussi bien des secteurs protégés et subventionnés que le secteur coopératif et des mutuelles, comme celles intervenants dans le champ de la protection et de l'assurance sociale complémentaire. L'économie solidaire englobe aussi des activités économiques répondant à un contexte de montée des exclusions et de recherche d'un nouveau mode de développement : commerce équitable, agriculture biologique et circuits courts, systèmes d'échanges locaux, structures d'insertion par l'activité économique, etc. dont la pérennité repose, pour certaines d'entre elles et pour partie, sur les subventions ou les marchés publics réservés que peuvent octroyer les collectivités territoriales. Le développement durable milite également en faveur d'une

production plus locale qui prend corps dans une approche territorialisée renvoyant à la pluralité des objectifs recherchés (économiques, sociaux et environnementaux). Des territoires explorent ainsi de nouvelles voies de développement s'appuyant sur leurs ressources spécifiques (ressources forestières dans le champ des éco-filières par exemple, circuits courts alimentaires...) en s'appuyant sur la proximité pour favoriser la mutualisation, la créativité, et l'innovation. Cette démarche peut amener également vers de nouveaux modes de gouvernance et de nouvelles formes de partenariats publics-privés, débouchant sur la mise en place d'outils de production ou de services coopératifs d'un type nouveau (SCIC, SCOP...) dans lesquelles les collectivités territoriales peuvent être également parties prenantes.

L'économie de fonctionnalité

En résumé, l'économie de la fonctionnalité repose un schéma de développement assis sur la vente de solutions – définie sur un objectif de performance contractualisée –, fondée non plus sur la fourniture d'un bien mais sur l'usage de ce dernier. Elle consiste à faire payer un service (transport, chauffage, éducation, culture, soins, etc.) ou l'usage d'un bien plutôt que ce bien lui-même. Elle est défendue pour des raisons éthiques ou économiques : moindre pollution et moindre consommation de ressources naturelles à service égal ou amélioré. C'est l'un des moyens de diminuer l'empreinte écologique d'un individu, d'une famille ou d'une collectivité (ex : Velib' à Paris). Par opposition aux principes qui prévalent dans un système consumériste, les partisans de l'éco-fonctionnalité présupposent que celui qui vend le service a alors tout intérêt à produire des objets solides, durables, recyclés ou recyclables et sûrs (pour le transport notamment). L'économie de la fonctionnalité a pour vertu de lutter contre les logiques d'obsolescence programmée, et permet ainsi de sortir d'une impasse qui fait qu'à la croissance économique correspond un toujours plus grand prélèvement de ressources qui ne sont pourtant pas en quantités illimitées.

Annexes :

Bibliographie :

- **ADEME/Alliance Villes Emploi (2012)**. *Quand le bâtiment se met au vert : Les territoires se mobilisent*
- **Centre de Ressources du Développement Durable – CERDD (2011)**. *Manifeste pour une économie qui revitalise le territoire*
- **CERTU (2009)** – *Rapport d'études – Eléments d'économie territoriale et urbaine*
- **DRIEE. (2011)**. *Guide des aides vertes à l'usage des entreprises franciliennes.*
- **Etd (2010)**, *Les Notes d'Etd : Agenda 21 et compétences – volet économie*
- **Etd (2011)**, *Les Notes d'Etd : La croissance verte, une opportunité pour le développement local et l'emploi*
- **Etd (2011)**, *Les Notes d'Etd : Economie résidentielle : Du diagnostic à la stratégie*
- **Gumuchian H., Pecqueur B. (dir), (2007)**, *La Ressource territoriale, Editions Economica*
- **IAU, Groupe de travail n°4 « développement durable ».** (2011). *Comment conjuguer efficacité économique, excellence sociale et impératif écologique ? SRDEI.*
- **Observatoire national des agendas 21 locaux (2009)** – *Economie et développement durable : repères pour une stratégie territoriale*
- **OCDE, Institut CDC. (2012)**. « *Circuits courts* » et modèles de développement territorial « intégré ». *OCDE et CDC.*
- **OCDE. (2011)**. *Villes et croissance verte : étude de cas Paris - Ile-de-France.*
- **OREE (2012)**. *Mission OREE/DGCIS – Compétitivité durable des entreprises – 5 retours d'expériences en écologie industrielle et territoriale*
- **TEDDIF (2012)**. *Actes de la journée technique du réseau teddif « Agir avec les acteurs économiques vers un projet territorial de développement durable »*

Glossaire :

- *Avantages comparatifs* : Théorie développée par David Ricardo, expliquant que dans un contexte de libre échange, chaque pays, s'il se spécialise dans la production pour laquelle il dispose de la productivité la plus forte ou la moins faible, comparativement à ses partenaires, accroîtra sa richesse nationale. Cette production est celle pour laquelle il détient un avantage comparatif.
- *Circuits courts alimentaires* : Mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte, à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire. À cette définition axée sur la notion de traçabilité et proposée par le ministère de l'agriculture, les acteurs du développement local y apposent une caractéristique complémentaire, celle de la proximité géographique entre lieu de production et lieu de consommation.
- *Cluster* : Selon la définition de Mickael Porter, un cluster est un groupe d'entreprises et d'institutions partageant un même domaine de compétences, proches géographiquement, reliées entre elles et complémentaires. Ce regroupement permet aux acteurs d'un cluster de bénéficier d'avantages compétitifs grâce notamment aux « externalités positives » dites de réseau qu'elles suscitent.
- *Écologie industrielle (ou économie circulaire)* : Système économique visant à réintroduire dans le cycle de la production et de la consommation, les déchets, sous-produits ou objets usés, qui redeviennent alors soit matières premières nouvelles, soit objets réutilisables. Il invite à concevoir avec une grande diversité d'acteurs un nouveau cycle de production et un cycle de vie des produits.
- *Économie de la fonctionnalité* : Système économique consistant à remplacer la notion de vente du bien par celle de la vente de l'usage du bien, en imaginant une offre globale de solutions articulant produits et services.

- *Économie résidentielle* : Schéma de développement consistant à tirer parti du potentiel de développement économique que représentent les revenus des résidents (actifs qui travaillent sur un autre territoire, personnes retraitées, touristes) du territoire.
- *Gestion Territoriale des Emplois et des Compétences (GTEC)* : Politique ou stratégie locale cherchant à prévoir les évolutions du marché local de l'emploi (croissance ou déclin des secteurs d'activité, évolution des modes de production, pyramides des âges) et à les accompagner en traduisant les impacts attendus sur les besoins en compétences des entreprises.
- *Pôle de compétitivité* : Un pôle de compétitivité consiste à rassembler sur un territoire bien identifié et une thématique donnée, des entreprises petites et grandes, des laboratoires de recherche et des établissements de formation. Il a vocation à soutenir l'innovation, favoriser le développement des projets collaboratifs de recherche et développement (R&D) particulièrement innovants. Démarche soutenue par l'État, l'enjeu est de s'appuyer sur les synergies et la confiance créée entre les acteurs par l'intermédiaire de coopération concrète dans des projets collaboratifs et innovants.

- **Étude de capitalisation des rapports développement durable franciliens**
Étude | septembre 2012
- **Étude-bilan des PCET franciliens**
Étude | 20 juin 2012
- **Panorama 2011 des plans climat-énergie territoriaux en Île-de-France**
Note de suivi | 24 mai 2012
- **Panorama 2011 des projets territoriaux de développement durable en Île-de-France**
Note de suivi | 24 mai 2012
- **De la mobilisation à l'implication active des acteurs locaux dans la démarche d'agenda 21**
Cahier teddif n°9 | 29 septembre 2011
- **L'élaboration d'un diagnostic de développement durable**
Cahier teddif n°8 | 29 septembre 2011
- **Panorama des projets territoriaux de développement durable en Île-de-France 2010**
Note de suivi | 23 mars 2011
- **Penser les agendas 21 de demain, Observation et bilan des agendas 21 locaux**
Étude teddif | 18 mars 2011
- **De l'élaboration du programme d'actions à l'évaluation de la démarche d'agenda 21**
Cahier teddif n°7 | janvier 2011
- **De l'organisation à la mobilisation interne autour de l'agenda 21**
Cahier teddif n°6 | janvier 2011
- **Agendas 21 d'Île-de-France : Quelles contributions aux enjeux franciliens ?**
Note d'analyse | 1^{er} juillet 2010
- **Panorama des agendas 21 en Île-de-France 2009 : 76 démarches en cours**
Note de suivi | 8 juin 2010

Animation et coordination
du réseau teddif

Vincent Wisner

v.wisner@etd.asso.fr
Tél. 01 43 92 68 13

Créé en 2002, **teddif** (territoires, environnement et développement durable en Île-de-France) est une réponse commune de la DRIEE, de la direction régionale de l'Ademe, de l'Arene Île-de-France, du conseil régional Île-de-France et de l'association Etd pour faciliter l'appropriation des principes du développement durable par les collectivités.

Le but est aussi de leur permettre de repérer et de mieux connaître les acteurs régionaux susceptibles de les guider dans leur démarche. Des organismes régionaux tels que l'IAU Île-de-France, Natureparif, l'Agence de l'eau Seine Normandie, interviennent occasionnellement en apportant leur expertise.

teddif propose des temps d'échanges, de sensibilisation, favorise le partage de connaissances et d'expériences, fait connaître des outils et démarches.

teddif s'adresse principalement aux collectivités mais aussi aux acteurs susceptibles de contribuer à leurs projets de développement durable (services de l'État, associations, chambres consulaires, etc.).

teddif est ouvert à tous les acteurs de la région Île-de-France intéressés.